

Image not found or type unknown



# Association et activité économique ?

Fiche pratique publié le 15/07/2014, vu 566 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Vous songez à développer une activité commerciale au sein de votre association loi 1901. A quelles conditions une association loi 1901 peut-elle exercer une activité économique ?**

Tout d'abord, l'activité économique ne doit pas exiger une inscription au [Registre du Commerce et des Sociétés](#) (RCS).

[Voir le guide](#)